

NAO 2019

Sondage : 78,70% des salariés sont FAVORABLE à la signature ... oui mais ?

Avril 2019

Comme à son habitude FO Market a procédé à la consultation de ses élus, adhérents et sympathisants sous la forme d'un sondage via notre application.

Le résultat est sans appel 78,70 % des salariés CSF qui y ont participé sont FAVORABLE à la signature de l'accord NAO.



Fidèle à nos valeurs, nous respecterons ce choix :

FO Market est donc favorable à la signature des NAO.

Mais est-ce aussi simple ?

Il semblerait que non, FO et la CFTC sont les deux seuls syndicats à s'être positionné pour la signature. Malheureusement à nous deux nous ne recueillons pas les 50% de représentativité (cumul en % du nombre de voix recueillis lors des dernières élections) pour que l'accord puisse s'appliquer.

Mais alors que va-t-il se passer ?

A défaut d'accord signé, la direction prend donc une « décision unilatérale » en matière d'augmentation de salaire en 2019, détaillée ci-dessous :

Niveau	Grille au 1er janvier 2019	Évolution au 1er mars (décisions unilatérale)	<i>Proposition non retenue faute de signature</i>	Ce que vous avez perdu... MAIS PAS QUE !	Adieu l'augmentation de...
NIVEAU 1A	1597,39	1597,39	1597,39	0,00 €	0 %
NIVEAU 1B	1597,39	1597,39	1597,39	0,00 €	0 %
NIVEAU 2A	1597,39	1597,39	1605,38	103,87 €	0,50 %
NIVEAU 2B	1599,21	1623,17	1636,30	170,69 €	2,32 %
NIVEAU 3A	1604,37	1628,49	1636,57	105,04 €	2,00 %
NIVEAU 3B	1627,42	1651,84	1665,16	173,16 €	2,32 %
NIVEAU 3C	1646,53	1663,06	1671,31	107,25 €	1,50 %
NIVEAU 4A	1632,42	1656,84	1666,84	130,00 €	2,11 %
NIVEAU 4B	1719,03	1744,81	1757,86	169,65 €	2,26 %
NIVEAU 4C	1773,93	1791,68	1800,63	116,35 €	1,50 %



A titre d'exemple un salarié de niveau EC2B (population la plus représentée chez Carrefour Market) a vu son salaire évolué de 1,5% au lieu de 2,32% et perd donc la somme de 170,69 € brut par an !

Vous n'aurez également pas :

- Prime vacances : création d'un niveau à 25 ans d'ancienneté d'un montant de 130% d'un ½ mois de salaire..... soit 40,50 € par an pour un EC2B avec une ancienneté de 25 ans au mois, ajoutés au 170,68 cela donne un manque à gagner de 211,19 par an ;
- Remise sur achat 10% : le plafond n'évoluera pas de 11 000€ à 12 000€ par ans soit 1 000€ donc 100€ en moins dans notre poche ;
- Pas d'aménagement du versement de la prime de vacances, nous aurions obtenue qu'elle soit en grande partie versée début juin.... Et bien NON !
- Pas d'ouverture d'une concertation relative au temps de travail des agents de maîtrise.

Par contre la non augmentation de salaire a pour conséquence indirecte :

- Pour les NAO de 2020 nous partons déjà perdant, car la base de négociation est moins élevée. Ce que nous aurions eu cette année, nous n'aurions pas à le négocier l'année prochaine....CQFD ;
- Impacte sur le montant de la prime vacances qui est un pourcentage du salaire ;
- Impacte sur les retraites ;
- Impacte sur le montant du calcul de la prime Participation / Intéressement groupe
- Impacte sur les sommes versées au titre de la Prévoyance en cas d'accident de la vie (capital décès, rente éducation...)

Par ailleurs, la direction a décidé que les employés ne bénéficiant pas d'une augmentation au titre de la revalorisation de la grille de salaires minima ou bénéficiant d'une augmentation inférieure à 1,5%, bénéficieront d'une augmentation de leur salaire de base à hauteur de 1,5% (incluant, le cas échéant, l'augmentation liée à la revalorisation de la grille) au 1^{er} mars 2019.

La direction maintient le budget alloué au Fonds de Solidarité en 2019 sera de 260 000 €.

Pour les élus, délégués, adhérents et sympathisants FO Market c'est la déception, car une très grande majorité de salariés de l'entreprise était favorable à la signature.

Comment expliquer aux employés que leur pouvoir d'achat, déjà peu élevé, n'augmentera quasiment pas cette année, car des syndicats (CGT et CFDT pour les employés) ont eu peur d'engager leur signature.

Serait-ce l'approche des élections qui les rends nerveux ?

A VOUS DE JUGER !

